

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
	Délibération	
10	15	14

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix-huit septembre, à dix-neuf heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Sylvain BONENFANT.

DATE DE LA CONVOCATION

11 / 09 / 2024

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs et Mesdames Sylvain BONENFANT, Maria DUFROY, Xavier LEROY, Jean-Michel MAUPIN, Philippe MARSEILLE, Pascale GOGOL, Barbara LE TRIVIDIC, Alexandra BUCHÉ, Sébastien PIGNOT, Carole GASCOIN.

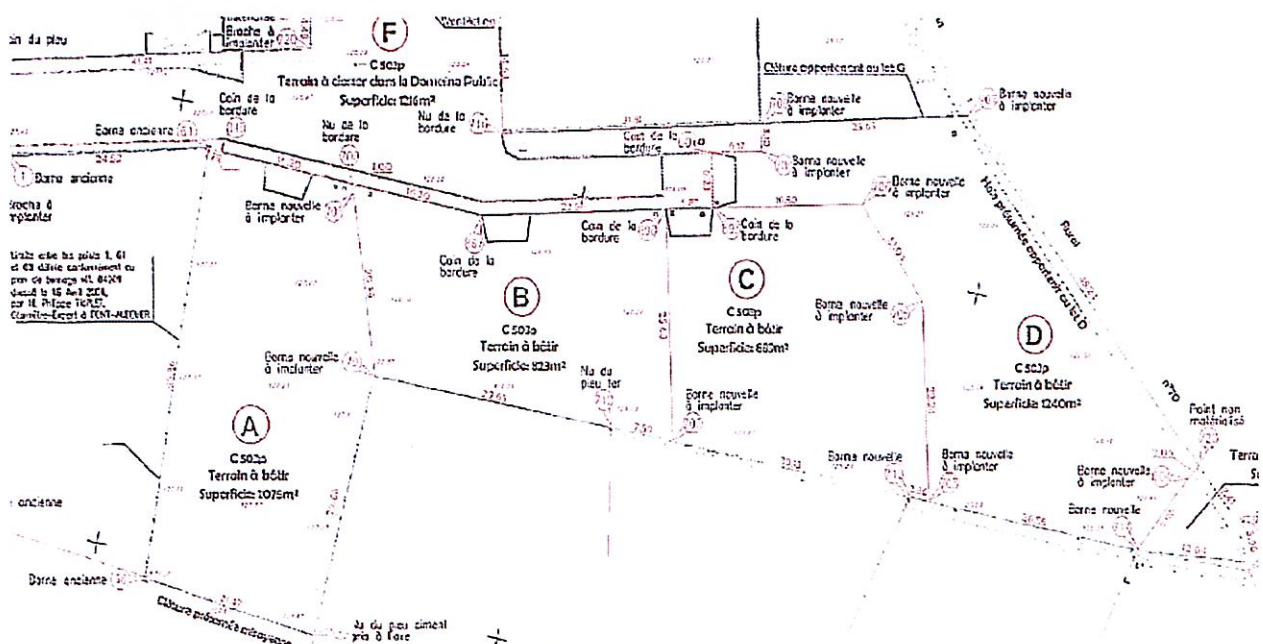
**ABSENTS REPRESENTES :** Mme Marion BRION procuration à Jean-Michel MAUPIN, Mme Annette DEMOGET procuration à Mme Carole GASCOIN, Mme Mélanie GERBIN procuration à M Xavier LEROY, M. Samuel DUTIER procuration à Mme Maria DUFROY.

**ABSENTE EXCUSEE :** Carole MOLINA.

Mme Barbara LE TRIVIDIC a été nommée secrétaire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Fixation du prix de vente de quatre parcelles de terrain situées  
Allée des Écoliers**

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2024, le conseil municipal a autorisé la mise en vente d'une partie de la parcelle de terrain situé Allée des écoliers, cadastrée section C 503.  
Il présente aux élus la division suivante :



Suite à l'estimation de l'agence immobilière BIAS, il propose de mettre en vente les parcelles au prix de :

- Parcelle C 503P – LOT A, d'une contenance de 1 075 m<sup>2</sup> : 98 000€ dont 8 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT B, d'une contenance de 823 m<sup>2</sup> : 77 000€ dont 7 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT C, d'une contenance de 889 m<sup>2</sup> : 77 000€ dont 7 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT D, d'une contenance de 1 240 m<sup>2</sup> : 98 000€ dont 8 000€ de frais d'agence

La Parcelle C 503P – LOT E, d'une contenance de 80 m<sup>2</sup> sera également mis en vente et proposée au prix de 1 600.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide de la vente des parcelles et de fixer les prix à hauteur de :**

- Parcelle C 503P – LOT A, d'une contenance de 1 075 m<sup>2</sup> : 98 000€ dont 8 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT B, d'une contenance de 823 m<sup>2</sup> : 77 000€ dont 7 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT C, d'une contenance de 889 m<sup>2</sup> : 77 000€ dont 7 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT D, d'une contenance de 1 240 m<sup>2</sup> : 98 000€ dont 8 000€ de frais d'agence
- Parcelle C 503P – LOT E, d'une contenance de 80 m<sup>2</sup> : 1 600.00€

**Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la vente de ces parcelles et à signer tous les documents afférents à ce dossier,**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Sylvain BONENFANT**

